

Décision

Générale

colonial

Décision n° 784 accordant à- MAlo Abane, mécanicien des P. T. T., une permission d'absence de trois semaines.

n° 784

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 juillet 1950

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif a l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux européens de la Côte française des Somalis et les textes qui l'ont modifié ou complété : Vu la demande de -permission d'absence formulée par Alalo Abane en date du 5 juillet 1950: Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Une permission d'absence cle trois semaines à solde entière est accordée à Malo Abane, mécanicien des P. T. T., pour en jouir à Icha (Ethiopie). Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter clu 1er août 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour lé Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.